



Les questions à se poser

pour créer ou développer un atelier de volailles

Vous désirez faire vos premiers pas dans la filière volailles.
L'élevage peut constituer votre activité principale ou un atelier complémentaire sur l'exploitation.

Les atouts :

- valorisation des surfaces non utilisables par ailleurs (parcours)
- valorisation du maïs produit sur l'exploitation
- prix de reprise indexé sur le prix de l'aliment
- polyvalence des bâtiments

La création ou l'agrandissement d'un atelier de volailles nécessite la prise en compte de nombreux points :

- **Quelle(s) production(s) ?**

- du poulet
- de la pintade
- des festifs (chapons, dindes, poulardes...)
- de la caille

- **Quels débouchés ?**

Le circuit court : vente directe, marchés, grossistes
Le circuit long : vente via une entreprise (abattoir)

- **Quelle main d'œuvre ?**

Combien de personne ?
Est-elle suffisante ?
Est-elle disponible ?
Est-elle compétente ? Qualifiée ?

- **Quelles ressources ?**

Les surfaces sont-elles suffisantes ?
Dois-je clôturer les parcours ?
Quels bâtiments : fixes ou mobiles ?
Quels équipements ?
Quelle implantation ?
Quelles réglementations ?
Quel accompagnement technique ?
Quel financement ?

- **Connaissez-vous toutes les étapes de l'élevage ?**

L'élevage nécessite une implication dans toutes les étapes de production :

- préparation des bâtiments,
- réception des animaux d'un jour,
- suivi technique de l'élevage (périodes de démarrage, croissance et finition) avec surveillance quotidienne de l'ambiance des bâtiments (hygrométrie, ventilation, température...) de la présence d'aliment et de boisson de bonne qualité, des conditions sanitaires et du comportement des animaux,
- enlèvement des animaux,
- gestion du nettoyage et de la désinfection,
- gestion administrative,
- gestion des vides sanitaires.

Renseignements :

POLE ELEVAGE – Chambre d'agriculture des Landes – tel 05 58 85 45 25
elevage@landes.chambagri.fr